

---

JOHANNESBURG – Présentation du PSWG devant le GAC en séance plénière

Mercredi 28 juin 2017 – 08h00 à 08h30 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bonjour à tout le monde. C’est la mise à jour du Groupe de travail sur la sécurité publique, donc je vous demande, s’il vous plaît, de vous installer à vos places.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci aux membres du GAC. Merci d’être ici de bonne heure pour cette réunion après la séance d’hier.

Je m’appelle Cathrin Bauer-Bulst. Je fais partie du Groupe de travail sur la sécurité publique et nous allons vous présenter une mise à jour sur la mise en œuvre des services d’enregistrement fiduciaire et de confidentialité — d’anonymisation, pardon. Nous allons débattre de la position du GAC sur les conflits du RDS ou du WHOIS.

Nous allons commencer par la mise à jour sur la mise en œuvre des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire. Je vais céder la parole à Nick Shorey.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

NICK SHOREY :

Bonjour à tous les membres du GAC. Je suis Nick Shorey pour les registres. Je vais vous présenter une mise à jour très rapide sur les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire.

Comme vous le savez, nous en sommes à l’étape de mise en œuvre de la politique finale et des recommandations. Enfin, nous suivons le rapport des recommandations finales qui a été rédigé.

Le GAC a présenté son avis pendant la réunion d’Helsinki par rapport à ces recommandations. Par suite de tout cela, certains représentants du GAC ont fait partie de l’IRT pour pouvoir répondre à ces préoccupations dans l’étape de mise en œuvre. Pendant l’étape de mise en œuvre de cette politique. Les membres du Groupe de travail sur la politique, sur la sécurité publique, ont demandé à avoir un cadre de discussion pour pouvoir résoudre tout ce qui concerne ses préoccupations. Et le travail de l’équipe s’est déroulé depuis le mois de juin.

Le PSWG a donné son soutien à tout ce travail, ainsi que le GAC. L’IRT a fait un débat et a présenté un document. Il a apporté une série de modifications à ce document. Et tout cela a été présenté au PSWG la semaine dernière et hier.

---

Les membres du PSWG ont tenu une discussion avec l'IRT pour parler des modifications qui ont été apportées à ce document. Les modifications proposées concernent les types de données qui ont été énumérées dans le cadre, l'établissement de catégories des demandes d'établissement de priorité, et là, l'information concernant les points de contact, ainsi que les délais nécessaires pour la présentation des demandes.

Je pense que la réunion a été très positive. On a présenté les fondements pour certains types de données et l'établissement de priorité. Nous allons voir si nous pouvons aussi traiter le prochain point. Nous allons probablement pouvoir faire ceci pendant cette semaine.

Certains représentants du GAC sont présents au sein de l'IRT et nous allons partager avec eux une série de discussions au fur et à mesure du débat du document.

Nous allons faire donc un document de politique finale présentée aux commentaires publics avant la 60<sup>e</sup> réunion de l'ICANN. Nous espérons pouvoir finaliser cela pour le mois de septembre. Nous allons continuer à travailler avec l'IRT pour pouvoir finir notre travail. Et il y aura ensuite une période de commentaire public pour que le GAC puisse présenter ses points de vue et ses commentaires à ce sujet. Donc, soyez attentifs ;

---

tenez compte de tout ce que l'on vient de dire pour votre travail futur parce que cela sera très important.

Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ?

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Nick. Merci de tout votre travail à cet égard. Est-ce qu'il y a des questions que vous voudriez poser à Nick à propos du PSWG ?

S'il n'y a pas de question, nous allons aborder le prochain point de notre ordre du jour concernant le travail du RDS.

Le premier point de l'ordre du jour concernait les contributions de notre séance d'hier par rapport aux effets de la GDPR sur WHOIS.

Comme vous le savez, il y a eu une intercommunautaire hier. Nous avons participé à cette séance avec plusieurs orateurs. Et nous avons vu comment la réglementation des protections de données fonctionne pour nous tous. Nous avons vu quel est l'impact de cette réglementation sur l'ICANN. Et il y a eu Theresa Swinehart qui nous a parlé de tous ces points. Et l'on a vu la manière dont cette réglementation sera mise en vigueur au mois de mai 2018.

---

Il s'agit d'un processus qui est important pour le GAC aussi, et j'ai cru comprendre que Becky a contacté le GAC pour pouvoir travailler en collaboration. Elle va créer un petit groupe de personnes venant de la communauté tout entière pour essayer de voir comment on peut interpréter les contrats, par exemple, selon les critères présentés par l'ICANN ou avec d'autres moyens, pour que les parties contractantes n'enfreignent pas la GDPR. On essaiera au même temps de préserver le WHOIS dans la mesure du possible, à mesure du développement du processus de politique du RDS.

Je ne sais pas si Becky vous en a parlé, mais s'il y avait un contact avec le GAC, nous serions disposés à vous soutenir pour identifier les finalités des agences d'application de la loi et de sécurité publique pour voir comment nous pourrions travailler avec vous et aller de l'avant.

Dans la perspective du Groupe de travail, nous sommes pour la réalisation de ce processus et pour la participation du GAC. Nous recommandons et nous encourageons le GAC à participer, tenant compte de l'état actuel du PDP sur le RDS et le fait que l'on doive respecter la réglementation générale en matière de protection des données de l'Union européenne.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires à ce sujet. Bien.

---

AFRIQUE DU SUD :           Merci beaucoup. J'ai une question. Je sais que vous avez discuté de tout cela ; est-ce qu'il y a une possibilité ou est-ce qu'il y a un plan de prolonger les données pour tout ce qui concerne la protection des données, non seulement du point de vue de l'Union européenne, mais aussi tenant compte des réglementations dans d'autres domaines ou dans d'autres pays. Je vois que cela concerne l'Union européenne surtout.

CATHRIN BAUER-BULST :   Merci de votre question.

D'après ce que je sais, il y a des processus qui concernent aussi d'autres lois. Dans les statuts, il est dit encore que l'équipe de révision du RDS tiendra compte des principes confidentialité de l'OCDE. Il y a aussi d'autres cadres concernant la confidentialité dont on tiendra compte. Il y a donc d'autres initiatives qui ont été entamées.

D'après ce que je comprends, le Conseil d'administration travaille sur le RDS parce qu'il faut respecter cette contrainte avant mai 2018. Et d'après ce que je comprends, cette loi sur la protection des données était adoptée dans le cadre des différentes réglementations au niveau mondial. Il y a beaucoup d'informations à partager en ce qui concerne les principes de la

---

GDRP et il y aura d'autres lois dont il faudra tenir compte au moment où il sera nécessaire de travailler.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires ?

INDONÉSIE :

Bien. Oui. L'un des points que l'on a mentionnés est celui du problème possible concernant les données du WHOIS qui pourraient enfin susciter des conflits avec les lois locales. Je me demande si vous ou l'ICANN avez déjà vu des exemples concrets, des exemples réels à propos de ce problème.

CATHRIN BAUER-BULST :

À ma connaissance .AMSTERDAM, le registre de .AMSTERDAM a cessé de présenter des données WHOIS à cause d'un conflit. Et nous attendons que l'ICANN nous présente son information. Mais c'est le seul cas que je connaisse où les données ne sont pas disponibles. Il peut y en avoir d'autres. Oui, je vous écoute.

INDONÉSIE :

Donc s'il y a le WHOIS qui va aller chercher ces données personnelles, qui pourrait disposer de ces données personnelles? Ces données pourront être vues par d'autres personnes et il va falloir payer un certain montant à

---

l'opérateur ? Ces données ne seront pas visibles finalement ?  
Est-ce qu'il y a un exemple semblable à propos de cela ?

CATHRIN BAUER-BULST : Devra vous demander de vous présenter s'il vous plaît pour les registres, pour les enregistrements.

Il y a un service payant que certaines sociétés offrent à titre gracieux. Cela s'appelle des services d'anonymisation et de représentation fiduciaire. Et Nick, le travail de Nick visait à mettre en œuvre le premier service, système d'accréditation pour les services du WHOIS.

Nous parlions hier des différents aspects dont il faut tenir compte à cet égard. En cas des enregistrements des services de domaine se servent de ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Donc c'est une activité significative pour les registres et pour les bureaux d'enregistrement.

INDONÉSIE : Merci beaucoup Cathrin. Merci Cathrin.

CATHRIN BAUER-BULST : S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais vous présenter la mise à jour sur l'équipe de révision du RDS.

---

Comme vous le savez, Lili Sun et Thomas Walden et moi-même qui faisons partie du GAC, nous faisons partie aussi de cette équipe.

Nous avons discuté du domaine ou de la portée de la révision pour voir les points que cette équipe devait discuter. Nous avons eu une réunion informelle hier et je pense que nous sommes près de comprendre finalement quelle est la portée de ce travail.

Le GAC nous avait demandé de garantir qu'il ne s'agisse pas d'une révision après coup. Il faut aussi tenir compte de la mise en œuvre des recommandations. Et l'on nous a demandé d'analyser l'état actuel du WHOIS et voir si l'on respecte les critères établis par les statuts ainsi que ce que les agences, les organismes d'application de la loi, exigent. Je pense que c'est ce que nous allons faire. Nous nous sommes mis d'accord avec les membres qui étaient présents hier pour dire qu'il fallait analyser les recommandations, le rapport, la mise en œuvre, ainsi que l'état actuel du WHOIS.

Et nous voulons aussi — nous ne voulons pas faire des recommandations de politique sur la manière dont le WHOIS devrait être enfin façonné parce qu'il s'agit d'un processus différent.

Voilà donc les points dont nous discutons maintenant. Nous allons présenter ça dans la liste de diffusion. L'équipe de

---

révisions du RDS n'a pas pu participer hier de la réunion, mais nous allons identifier clairement la portée des tâches pour lesquelles l'équipe a été créée.

Des questions ou des commentaires ?

Bien. Nous allons donc aborder notre prochain sujet. C'est une mise à jour du nouveau PDP sur le RDS.

GREGORY MOUNIER :

Bonjour. Je suis membre du Groupe de travail sur la sécurité publique, et d'autres collègues et moi-même nous faisons un suivi du développement de la politique ou de l'élaboration de la politique pour la nouvelle génération des RDS.

Ce PDP a été entamé par la GNSO en janvier 2015. Il s'agit d'un processus qui date assez longtemps en ce sens qu'en 2012, l'ICANN a émis un rapport final sur l'avenir du RDS. Et le groupe de travail des experts a émis un rapport, en 2014, sur l'avenir de ce RDS. On a développé ensuite un processus de politique, en janvier 2015.

Bien sûr, cela a attiré l'attention d'un bon nombre de membres et d'observateurs, à peu près 190 observateurs des membres. Et il y a une série de membres du GAC font partie de ce processus.

---

Quant aux mises à jour, sur les derniers 18 mois, nous avons eu beaucoup de discussions et de débats avec la participation de différentes communautés ayant des finalités et des objectifs différents par rapport à la confidentialité des données et l'accès aux données, l'information dans le WHOIS. Le groupe a décidé donc d'avoir une approche pragmatique. Au cours de ces derniers mois, nous avons eu des discussions sur les données, enfin, limitées, restreintes, sur le WHOIS, disons, résumé. Il y a des choses que vous ne pourrez pas trouver dans le registre.

On a établi les finalités d'utilisation, les moyens d'accès à l'information, et l'on a établi une série d'accords préliminaires informels à cet égard.

Ce qui est important, c'est que le résultat de la discussion générale qui vient de commencer sur l'impact de la GDPR sur le WHOIS et sur l'ICANN, bon, il faut savoir que cela aura aussi un effet général sur le résultat de ce PDP.

Nous nous occupons donc des questions plus vastes concernant la GDPR.

En janvier, nous émettrons notre premier rapport préliminaire qui a été reporté après la réunion de Copenhague et après notre séance avec les fonctionnaires des équipes de protections des données. Les leaders du PDP ont envoyé une série de questions aux autorités. Nous avons eu certaines réponses. Je sais que

---

l'équipe de direction doit présenter aussi un avis juridique officiel par rapport à ces questions et l'impact de la GDPR sur le résultat du PDP.

En ce moment, nous avançons. Je crois que le Groupe de travail sur la sécurité publique s'occupe d'en débattre avec le GAC. Et nous travaillons sur nos attentes concernant la GDPR.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci beaucoup Greg. Je crois qu'il faut faire — enfin, souligner les préoccupations dont on a discuté hier.

Il y a d'autres réglementations dont il faut tenir compte, des réglementations qui sont déjà en vigueur. Il faut que nous réfléchissions à cela comme une manière d'aller de l'avant.

Nous voulons aussi débattre avec vous la position du GAC par rapport à la période de commentaire public sur la procédure pour gérer les conflits du WHOIS en rapport avec les lois locales. Comme vous le savez, il y a un processus qui a été mis en œuvre avec les parties contractantes. Il y a une politique qu'il faut suivre et à respecter. Cela concerne bien sûr, cela comprend aussi les lois de protection des données.

Cette procédure a été très importante. Ce processus a été un processus très important. Il fallait parvenir à une décision, une décision de la part des autorités de protection des données.

---

Nous avons essayé d'adapter le processus pour qu'il soit – d'adapter la procédure, pour qu'elle soit plus flexible et l'on a introduit une nouvelle règle qui permettrait aux parties contractantes de se servir de cet avis des autorités de protection des données locales, pour pouvoir demander une exonération ou une exception. Enfin, une dérogation.

Le GAC a été consulté à la demande du Conseil d'administration de l'ICANN et du Conseil de l'Europe, et des organismes de protection des données ont donc coordonné l'information provenant des agences et des organismes de protection de données comme l'Europol et d'autres autorités de ce type. Et nous avons reçu, je crois, d'autres informations provenant de l'Interpol et de la Commission européenne.

Voilà donc les différentes données des collaborations proposées par les experts. Nous avons proposé au GAC de tenir compte de ses positions qui ne sont pas semblables entre elles, enfin, qui ne sont pas identiques entre elles, et qui suscitent des préoccupations en ce qui concerne les autorités de protection des données, les DPA.

On s'est inquiété aussi du fait que ces opinions ne seraient pas contraignantes, ou que ces informations ne seraient pas contraignantes. Les autorités donc ont trouvé que cela n'était

---

pas tout à fait un bon chemin, une bonne voie sur laquelle s'engager.

Nous avons tenu compte de la collaboration et des commentaires des experts. Nous ne donnons pas notre soutien à cela. Nous le présentons tout simplement pour que cela soit à la disposition de tous et pour que vous sachiez que c'est de l'information fournie par des experts, où l'on présente des procédures ou des adaptations de procédure. Il s'agira fort probablement d'une autre manière de focaliser les efforts du PDP sur le RDS.

Voilà ce qui a été proposé comme une position possible du GAC. Ce n'est qu'une lettre du GAC pour répondre au Conseil d'administration pour leur donner la présentation de toutes ces opinions d'experts.

Nous pourrons — nous aurons le temps jusqu'au 7 juillet pour le présenter aux commentaires publics et donner notre réponse au Conseil d'administration. Une manière de le faire consiste à répondre à la lettre qui avait été envoyée, mais il faut aussi demander à différentes parties prenantes, telles qu'Europol et la Commission européenne et les autorités responsables de la protection des données, de manière coordonnée avec le conseil, pour qu'elles fassent partie de ce processus.

---

Si vous avez enfin une opinion ou un point de vue différent que vous voudriez exprimer, vous pourriez le faire maintenant.

Bonjour Ashley.

ÉTATS-UNIS :

Merci. Je veux d'abord vous remercier de cette version préliminaire excellente. Nous n'avons pas eu le temps aux États-Unis de poser nos questions aux différentes autorités. Est-ce que vous pourriez, par courriel, établir une procédure de soutien immédiatement après cette réunion, pour que nous ayons un peu plus de temps pour, enfin, consulter nos gouvernements à ce sujet ?

CATHRIN BAUER-BULST :

Très bien. Nous serions d'accord. Nous avons le temps jusqu'au 7 juillet. Notre date butoir, c'est le 7 juillet.

Si nous considérons ce qui a été discuté au sein de l'ICANN pendant ces derniers jours, en particulier le processus et savoir ce que le conseil d'administration pense faire, nous pourrions peut-être ajouter une phrase à cette définition du processus qui va être lancé. Nous pouvons le faire bien sûr en utilisant la liste de diffusion. Et si le GAC trouve que c'est important ou nécessaire, nous pourrions ajouter un texte et diffuser cela dans

---

la liste de diffusion pour faire cette consultation publique avant le 7 juillet.

Est-ce que vous êtes d'accord ou vous préféreriez que nous n'ayons pas de position spécifique sur la procédure que lance le Conseil d'administration en ce moment ? Enfin, que le Conseil d'administration pense à lancer.

Croyez-vous que nous puissions diffuser un texte, que nous échangions des opinions sur la liste de diffusion ? Bien. Je vois que vous acquiescez. Merveilleux.

Nous sommes là pour travailler pour vous donc dites non ce qu'il faut que nous fassions. Et comme cela, nous allons finir de la présentation de notre mise à jour.

Nous vous remercions de votre attention. Ayez une bonne journée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**